

REG-322-C

S.V.P. Signer et nous  
retourner cette copie.  
Merci

MALLETTE

Société de  
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite du personnel  
des CPE et des garderies privées  
conventionnées du Québec**

États financiers  
Au 31 décembre 2013

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux participantes du  
**Régime de retraite du personnel des CPE  
et des garderies privées conventionnées du Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES PRIVÉES CONVENTIONNÉES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité du Comité de retraite pour les états financiers

Le Comité de retraite est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Malette S.E.N.C.R.L.* <sup>1</sup>

Malette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 5 juin 2014

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2013

2012

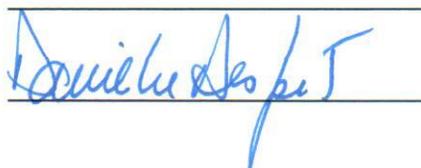
(en milliers de dollars)

### ACTIF

PLACEMENTS (note 3)	1 306 430 \$	1 014 548 \$
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des participantes	5 653	4 880
Cotisations à recevoir des employeurs	2 092	2 896
Revenus de placements à recevoir	3 793	5 423
Solde à recevoir sur les transactions mobilières	46	-
Taxes à la consommation à recevoir	168	1 585
Intérêts et pénalités à recevoir	140	102
Autres créances à recevoir	192	76
	12 084	14 962
ENCAISSE	9 881	12 132
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	-
	1 328 397	1 041 642
PASSIF		
CHARGES À PAYER	2 074	2 747
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 326 323	1 038 895
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	1 390 105	1 058 319
DÉFICIT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	(63 782)\$	(19 424)\$

Pour le Comité de retraite :

 , Président

 , Vice-présidente

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2013

2012

(en milliers de dollars)

#### AUGMENTATION DE L'ACTIF

Revenus de placements		
Intérêts	11 813 \$	8 905 \$
Dividendes	12 240	9 673
Immobiliers	4 975	4 000
Fonds communs	19 236	9 225
Placements privés	3 103	1 174
	<u>51 367</u>	<u>32 977</u>
Variations des justes valeurs des placements (note 6)	124 503	62 981
Cotisations (note 7)		
Participant	69 278	54 791
Employeurs	75 356	59 621
	<u>144 634</u>	<u>114 412</u>
Revenus d'intérêts et pénalités	171	176
	<u>320 675</u>	<u>210 546</u>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Frais d'administration (note 8)	10 399	8 666
Prestations (note 9)	22 848	24 620
	<u>33 247</u>	<u>33 286</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>287 428</b>	<b>177 260</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice</b>	<b>1 038 895</b>	<b>861 635</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice</b>	<b>1 326 323 \$</b>	<b>1 038 895 \$</b>

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2013

2012

(en milliers de dollars)

#### AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS

Intérêts cumulés sur les prestations	69 750 \$	60 147 \$
Prestations constituées	119 363	96 140
Changement touchant les hypothèses actuarielles	51 776	-
Perte actuarielle	113 745	-
	<u>354 634</u>	<u>156 287</u>

#### DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Prestations versées	<u>22 848</u>	<u>24 620</u>
---------------------	---------------	---------------

#### AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

	331 786	131 667
--	---------	---------

#### OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE, début de l'exercice

	<u>1 058 319</u>	<u>926 652</u>
--	------------------	----------------

#### OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE, fin de l'exercice (note 5)

	<u>1 390 105 \$</u>	<u>1 058 319 \$</u>
--	---------------------	---------------------

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète.

#### Généralités

Les employés des CPE, des garderies privées conventionnées du Québec, des bureaux coordonnateurs et de certains autres employeurs participant au Régime sont des participantes admissibles à ce régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le Régime est administré par un Comité de retraite composé, au 31 décembre 2013, de quatorze membres votants et deux membres non votants. Au 31 décembre 2013, deux postes non votants sont vacants.

Le Régime est assujéti à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite » du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu du Canada » et il est exempté d'impôt.

#### Financement

Les actifs du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à assurer la capitalisation des prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participantes et les employeurs cotisent au Régime. L'établissement des cotisations est fixé par le Régime et s'est situé, au cours de l'exercice, à 5,9 % (2012 - 4,9 %) du salaire admissible. La dernière évaluation actuarielle a été produite au 31 décembre 2012 et le rapport à cet effet a été transmis. Elle a été déposée à la Régie des rentes du Québec. Les CPE, les garderies privées conventionnées et les bureaux coordonnateurs doivent cotiser au Régime. Toutefois, une subvention du ministère de la Famille peut être accordée à cette fin.

#### Rente de retraite

Une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente, sans réduction de sa rente créditée, dès qu'elle a atteint l'âge de 60 ans.

La rente annuelle d'une participante est calculée selon la formule suivante :

- 1,5 % du salaire admissible moyen des cinq meilleures années, multiplié par le nombre d'années de services validés; plus
- Une rente fixe, variant entre 0 \$ et 765 \$, établie en fonction du nombre d'heures de services passés admissibles.

De plus, une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente dès qu'elle a atteint l'âge de 55 ans. La réduction est alors calculée sur la base d'une équivalence actuarielle par rapport à la valeur de celle qu'elle aurait reçue à l'âge de 60 ans.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

#### Prestations au décès avant la retraite et après la retraite

Au décès d'une participante non retraitée, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause, reçoit un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis au moment du décès.

Au décès d'une participante retraitée, la forme normale de rente est une rente garantie pendant 120 versements mensuels.

#### Cessation de participation active

À la cessation de participation active, la participante peut, en général, choisir entre une rente différée à 60 ans sans réduction ou dès 55 ans avec réduction, ou transférer la valeur de ses droits dans un instrument autorisé par la loi.

#### Indexation

Les rentes de retraite versées ne sont pas indexées.

Les rentes différées sont indexées annuellement, jusqu'à l'âge de 55 ans, à un taux égal au moindre de 50 % de l'augmentation de l'IPC et 2 %. Cette indexation n'est toutefois pas applicable à la rente pour services passés.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que le Comité de retraite ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

#### Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. La juste valeur des placements est évaluée de la façon suivante :

- Les placements du marché monétaire sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds;
- La juste valeur des autres placements représente la quote-part de la participation du Régime sur chacun des titres ou des fonds et est déterminée à partir de l'évaluation, basée sur l'actualisation des flux monétaires contractuels futurs au taux d'intérêt du marché ou selon une comparaison avec les dernières transactions similaires sur le marché, soumise par chacun des gestionnaires.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime prête des titres, qu'il détient, à des tiers et il reçoit des titres en garantie. Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation conformément aux critères établis.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des revenus

Les revenus de placements, d'intérêts et de pénalités sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements à la fin de l'exercice.

Les cotisations sont comptabilisées au moment où la rémunération admissible des participantes est versée par les employeurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût

L'amortissement des équipements informatiques est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une durée de trois ans.

### 3. PLACEMENTS

	2013	2012
<b>Marché monétaire</b>		
<b>Marché monétaire à court terme</b>		
Acceptations bancaires	349 \$	384 \$
Papiers commerciaux	-	1 955
Bons du Trésor	1 500	399
Billets provinciaux	-	1 306
Certificats de dépôt au porteur	2 896	1 542
<b>Marché monétaire à long terme</b>		
Acceptations bancaires	-	25
Unités de fonds	-	89
À reporter	4 745 \$	5 700 \$

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

	2013	2012
Reporté	4 745 \$	5 700 \$
<b>Obligations</b>		
<b>Obligations canadiennes</b>		
Municipales	27 299	28 790
Autres établissements municipaux	1 046	2 652
Provinciales	131 105	99 559
Autres établissements provinciaux	79 951	52 782
Fédérales	31 199	8 158
Autres établissements fédéraux	-	13 129
Corporatives	64 968	84 901
<b>Obligations américaines</b>		
Corporatives	969	1 308
	<b>336 537</b>	<b>291 279</b>
<b>Actions</b>		
<b>Actions privilégiées étrangères - par secteur d'activité</b>		
Services aux collectivités	-	834
<b>Actions ordinaires canadiennes - par secteur d'activité</b>		
Matériaux	15 312	2 813
Industrie	18 811	5 414
Télécommunications	1 385	-
Consommation discrétionnaire	15 565	2 522
Biens de consommation de base	12 814	656
Énergie	31 401	4 872
Finance	38 823	2 156
Santé	-	171
Technologie de l'information	4 528	1 493
Services aux collectivités	2 630	1 519
Units/iShares	923	755
Autres	1 293	793
Unités de fonds	66 371	142 744
	<b>209 856</b>	<b>165 908</b>
À reporter	<b>551 138 \$</b>	<b>463 721 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

	2013	2012
Reporté	551 138 \$	463 721 \$
<b>Actions</b>		
<b>Actions ordinaires américaines - par secteur d'activité</b>		
Matériaux	4 667	2 106
Industrie	30 734	22 726
Télécommunications	13 080	9 852
Consommation discrétionnaire	28 075	19 129
Biens de consommation de base	9 088	7 085
Énergie	14 693	12 329
Finance	30 954	21 830
Santé	22 311	11 443
Technologie de l'information	17 649	10 535
Services aux collectivités	7 661	7 809
Units/iShares	7 800	6 159
Autres	399	-
	187 111	131 003
<b>Actions ordinaires étrangères - par secteur d'activité</b>		
Matériaux	4 202	3 733
Industrie	51 435	39 618
Télécommunications	6 307	6 243
Consommation discrétionnaire	10 556	9 893
Biens de consommation de base	12 404	9 450
Énergie	9 560	7 421
Finance	29 956	25 098
Santé	5 807	2 238
Technologie de l'information	4 420	4 125
Services aux collectivités	17 726	14 921
Units/iShares	10 362	4 644
Autres	4 231	8 024
Unités de fonds	219 100	163 039
	386 066	298 447
À reporter	1 124 315 \$	893 171 \$

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

	2013	2012
Reporté	1 124 315 \$	893 171 \$
<b>Autres</b>		
<b>Autres placements canadiens</b>		
Divers droits/Bons de souscriptions	-	2
Dépôt à vue	26 001	7 499
Unités de fonds - dépôt en participation <sup>1</sup>	155 560	113 305
<b>Autres placements américains</b>		
Titres immobiliers	554	-
<b>Autres placements étrangers</b>		
Titres immobiliers	-	571
	182 115	121 377
	1 306 430 \$	1 014 548 \$

<sup>1</sup> Les unités de fonds du dépôt en participation se détaillent comme suit :

	2013	2012
Unités de participation du portefeuille spécialisé		
Immeubles	35 %	40 %
Infrastructures	29	16
Placements privés	36	44
	100 %	100 %

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - L'évaluation à partir des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - L'évaluation à partir des données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque événement de marché sur le titre. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au moment du transfert.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	1 500 \$	3 245 \$	-	4 745 \$
Obligations	240 697	95 840	-	336 537
Actions	497 561	285 472	-	783 033
Autres	554	155 560	26 001	182 115
	<b>740 312 \$</b>	<b>540 117 \$</b>	<b>26 001 \$</b>	<b>1 306 430 \$</b>
	2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	1 705 \$	3 995 \$	-	5 700 \$
Obligations	190 512	100 767	-	291 279
Actions	290 410	305 782	-	596 192
Autres	571	113 305	7 501	121 377
	<b>483 198 \$</b>	<b>523 849 \$</b>	<b>7 501 \$</b>	<b>1 014 548 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	Solde d'ouverture au 31 décembre 2012	Achats	Ventes	Total des variations des justes valeurs comptabilisées au cours de l'exercice	Solde de clôture au 31 décembre 2013	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 31 décembre 2013
Autres	7 501 \$	56 384 \$	37 882 \$	(2)\$	26 001 \$	(2)\$

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite », le Comité de retraite est doté d'une politique de placement, dans le but d'effectuer la gestion de son capital, qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

L'objectif principal qui sous-tend la politique de placement est d'assurer que l'actif du Régime ainsi que les cotisations prévues soient investis de manière prudente afin qu'ils suffisent à satisfaire aux engagements du Régime quand arrive leur date d'échéance.

Comme il est prévu dans la politique de placement adoptée par le Comité de retraite, celui-ci vise à obtenir un taux de rendement maximum pour le Régime, tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié. Pour ce faire, le Comité de retraite a adopté une gestion active pour la plupart de ses actifs. Le Comité de retraite a confié plusieurs mandats à des gestionnaires professionnels de régimes de retraite.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La répartition d'actifs entre les différentes catégories d'actifs est gérée de façon passive et fait l'objet de rééquilibrages périodiques par l'entremise des flux financiers mensuels ou de transferts entre les comptes des gestionnaires. La répartition cible, les limites de répartition d'actifs ainsi que les paramètres d'évaluation de chaque gestionnaire sont définis à l'intérieur de leur mandat de gestion respectif.

Chaque gestionnaire, ayant une approche de gestion active, choisit les titres qui présentent le meilleur potentiel de rendement pour produire un rendement supérieur à celui de l'indice de référence. Ces choix de titres s'effectuent dans chacune des catégories d'actifs confiés au gestionnaire et selon les paramètres de son mandat.

Chaque gestionnaire, ayant une approche de gestion indicielle, choisit les titres afin de minimiser les écarts de reproduction du rendement de l'indice de référence. Ces choix de titres s'effectuent dans chacune des catégories d'actifs confiés au gestionnaire et selon les paramètres de son mandat.

Les instruments financiers autorisés sont énumérés dans la politique de placement et dans les mandats de gestion de chacun des gestionnaires. Ces mandats décrivent les instruments financiers autorisés pour chaque catégorie d'actifs. Tout nouveau programme d'un gestionnaire utilisant les produits dérivés devra être approuvé au préalable par le Comité de retraite sur recommandation du Comité de placement.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements et des créances.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories d'actifs :
  - Titres à court terme : 0 %; 20 %,
  - Obligations gouvernementales : 14 %; 34 %,
  - Obligations corporatives : 0 %; 10 %,
  - Actions canadiennes : 4 %; 24 %,
  - Actions nord-américaines à petite capitalisation : 0 %; 8 %,
  - Actions mondiales : 12 %; 32 %,
  - Actions de marchés émergents : 0 %; 8 %,
  - Infrastructures directes : 0 %; 8 %,
  - Titres d'infrastructures mondiales : 0 %; 8 %,
  - Titres immobiliers mondiaux : 0 %; 8 %,
  - Immobilier : 0 %; 8 %,
  - Placements privés : 0 %; 8 %;

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

- Une cote de crédit minimale de R-1 de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent pour les titres des corporations canadiennes à court terme;
- Une cote de crédit minimale de BBB de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent lors de l'achat d'obligations gouvernementales canadiennes;
- Une cote de crédit minimale de A lors de l'achat d'obligations gouvernementales étrangères de pays du G-7 ou d'organismes supranationaux;
- Des limites maximales pour la pondération des actions de chaque secteur du S&P/TSX plafonné dans le portefeuille d'actions canadiennes :
  - Moins de 20 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : +/-15 % du poids dans l'indice plafonné,
  - De 20 % à 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -20 % à 10 % par rapport au poids dans l'indice plafonné,
  - Plus de 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -25 % à 5 % par rapport au poids dans l'indice plafonné;
- Une répartition du portefeuille d'actions canadiennes entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de sept secteurs du S&P/TSX plafonné;
- Des limites maximales pour la pondération d'un titre dans le portefeuille d'actions canadiennes :
  - Moins de 5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 10 % du poids de l'indice plafonné,
  - De 5 % à 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 200 % du poids de l'indice plafonné,
  - Plus de 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 15 % du poids de l'indice plafonné;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans les titres de compagnies dont le gestionnaire détient, au nom de l'ensemble de ses clients, plus de 15 % de la capitalisation boursière disponible aux investisseurs;
- Une capitalisation boursière inférieure à 3 000 000 \$ US à la date d'achat de tout titre américain à petite capitalisation;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 25 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions américaines à petite capitalisation dans des titres à capitalisation boursière supérieure à 3 000 000 \$ US;

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

- Une capitalisation boursière inférieure à 0,15 % de la capitalisation boursière totale de l'indice S&P/TSX à la date d'achat de tout titre canadien;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions canadiennes à petite capitalisation dans des titres dont la capitalisation boursière dépasse 0,15 % de la capitalisation boursière totale de l'indice S&P/TSX;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre;
- Une répartition du portefeuille d'actions mondiales entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de six secteurs du MSCI-Monde;
- Une limite pour la pondération de chaque secteur dans le portefeuille d'actions mondiales du moins élevé de :
  - 30 % et,
  - le plus élevé de :
    - ▶ la pondération de ce secteur dans l'indice MSCI-Monde plus 12 %,
    - ▶ 15 %;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 5 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre de fiducie de revenu immobilière américaine;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de titres d'infrastructures mondiales dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de placements immobiliers dans un même titre;
- Une cote obligatoire d'au moins A+ de l'institution financière émettant des produits dérivés établie par l'agence d'évaluation du crédit Standard & Poor's et/ou AA de Dominion Bond Rating Service;
- Une garantie par un collatéral, constitué de placements hautement liquides, représentant en tout temps au moins 102 % de la valeur du prêt pour les prêts de titres.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

#### Qualité du portefeuille à revenu fixe

	2013	2012
AAA	39 974 \$	26 225 \$
AA	68 406	73 479
A	200 460	169 453
BBB	24 263	19 005
B	498	1 812
Non cotées	2 936	1 305
	<b>336 537 \$</b>	<b>291 279 \$</b>

Aux 31 décembre 2013 et 2012, l'échéance des obligations se détaille comme suit :

				2013
	5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
	398 \$	17 563 \$	318 576 \$	336 537 \$
				2012
	5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
	35 719 \$	17 455 \$	238 105 \$	291 279 \$

Le risque auquel est exposé le Régime en raison de la concentration de crédit des créances est limité. Le risque de non-recouvrement des cotisations des participantes est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre d'employeurs.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participantes et des employeurs, et en investissant dans des titres liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration. L'exposition au risque de liquidité est faible puisque les placements peuvent être convertis en liquidités en tout temps.

Les charges à payer du Régime ont une échéance de moins d'un an.

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

##### a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les titres d'emprunts auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 47 032 000 \$ (2012 - 37 322 000 \$), et toutes choses étant égales, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

##### b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 31,8 % (2012 - 31,8 %) des placements est investie en devises étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations du taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2013, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 41 499 000 \$ (2012 - 32 137 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

##### c) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2013, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 78 303 000 \$ (2012 - 59 619 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

### 5. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite a été calculée, par les actuaires de la firme Aon Hewitt, au moyen de la méthode de répartition des prestations avec projection des salaires et selon les hypothèses sélectionnées dans le cadre de la dernière évaluation actuarielle sur la base de capitalisation. La valeur actuarielle a été établie au 31 décembre 2012 puis a été extrapolée au 31 décembre 2013 à l'aide des flux financiers réels. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au plus tard au 31 décembre 2015.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 5. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle de l'obligation du régime à prestations déterminées tiennent compte des prévisions concernant la situation à long terme du Régime. L'ensemble des hypothèses utilisées est présenté à l'annexe C du rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012. Les hypothèses actuarielles les plus significatives utilisées pour l'évaluation de 2012 et l'extrapolation de 2013 sont les suivantes :

Intérêt	6 %
Inflation	2 %
Augmentation salariale	2 % jusqu'en 2015 et 2,5 % par la suite

### 6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2013	2012
Gains réalisés	29 280 \$	25 787 \$
Gains non réalisés	95 223	37 194
	<b>124 503 \$</b>	<b>62 981 \$</b>

### 7. COTISATIONS

Les cotisations versées au cours des deux exercices sont les suivantes :

	2013	2012
Participants		
Cotisations d'exercice pour services courants	69 278 \$	54 791 \$
Employeurs		
Cotisations d'exercice pour services courants	69 278 \$	54 791 \$
Cotisations d'équilibre pour amortir le déficit	6 078	4 830
	<b>75 356 \$</b>	<b>59 621 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 7. COTISATIONS (suite)

Les participantes ont payé une cotisation de 5,9 % (2012 - 4,9 %) de leur salaire admissible.

Les employeurs ont, quant à eux, payé une cotisation égale à la part de la cotisation d'exercice déterminée par l'évaluation actuarielle, soit 5,9 % (2012 - 4,9 %) du salaire admissible des participantes à leur emploi, plus une quote-part des cotisations d'équilibre requises pour amortir le déficit actuariel du Régime.

Une subvention du ministère de la Famille est accordée aux CPE, aux garderies privées conventionnées et aux bureaux coordonnateurs afin de compenser l'ensemble des cotisations que ceux-ci doivent payer au Régime.

### 8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	2013	2012
Honoraires d'administration impartis	4 613 \$	4 097 \$
Honoraires de gestion des placements	4 105	3 132
Honoraires de services-conseils en gestion d'actifs	191	127
Honoraires du fiduciaire	377	337
Honoraires d'actuariat	39	-
Honoraires d'audit	49	41
Honoraires légaux	33	10
Bureau de la retraite	365	196
Bulletins d'information	264	159
Droits payés à la Régie des rentes du Québec	100	100
Assurances	121	106
Autres frais d'administration	142	361
	<b>10 399 \$</b>	<b>8 666 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

### 9. PRESTATIONS

Les prestations se détaillent comme suit :

	2013	2012
Prestations de retraite	7 297 \$	5 569 \$
Cessations de participation active	14 756	17 811
Décès	698	1 182
Cessions de droits	97	58
	<hr/> 22 848 \$	<hr/> 24 620 \$

### 10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.